LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980

MÉDIATIONS THÉRAPEUTIQUES

N° 1113

METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE INCLUSIVE

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A

N°1113 METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE INCLUSIVE

N° du stage	1113 1 2026 INTER	**Lieu de stage**	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	4 jours	**Dates**	du 08/06/2026 au 11/06/2026
Prix	1 450,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels des champs sanitaire et/ou médico-social souhaitant mettre en place ou animer une chorale au sein de leur institution.

PRÉ-REQUIS

- Avoir déjà une pratique du chant à titre personnel ou dans le cadre institutionnel d'un atelier chant ou expression musicale.

INTERVENANTS

- Une psychologue clinicienne, cheffe de choeur

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître le concept de chorale inclusive.
- Construire un projet d'activités en fonction du projet d'établissement.
- Connaître les indications et contre-indications en fonction de la pathologie ou du handicap de l'usager.
- Ecrire des objectifs par usager en fonction de son projet personnalisé.
- Saisir la place de la voix dans l'économie psychique de la personne.
- Connaître les besoins musicaux spécifiques des personnes en situation de handicap.
- Adapter les exercices de mise en corps et de mise en voix.
- Choisir son répertoire de chorale.
- Adapter sa direction chorale.

PROGRAMME

1. Le concept de chorale inclusive.
2. L'adaptation du projet de chorale inclusive en fonction du projet d'établissement.
3. Les indications et contre-indications en fonction de la pathologie ou du handicap de l'usager.
4. L'adaptation des objectifs par usager en fonction de son projet personnalisé.
5. La place de la voix dans l'économie psychique de la personne.
6. Les besoins musicaux spécifiques des personnes en situation de handicap.
7. Les exercices de mise en corps et de mise en voix.
8. Le choix du répertoire.
9. La direction chorale et l'adaptation à des personnes en situation de handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél :01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l\établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°1113 METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE INCLUSIVE

N° du stage	1113 1 2026 INTER	**Lieu de stage**	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	4 jours	**Dates**	du 08/06/2026 au 11/06/2026
Prix	1 450,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC ☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....
EMAIL : .....

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
EMAIL : .....
SERVICE : ..... TÉL : .....
LIEU DE TRAVAIL : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION